



VILLE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 JUIN 2023

Nombre de conseillers municipaux
en exercice : 33

En vertu de l'article L.2131-1 du
C.G.C.T.,

Le Maire du Pecq certifie que la
convocation à la présente séance a été
adressée aux conseillers municipaux en
date du 22 juin 2023

et atteste que le présent document a
été publié par voie électronique le

07 JUL. 2023

transmis en Sous-Préfecture le

05 JUL. 2023

et qu'il est donc exécutoire.

Laurence BERNARD

Présents : Mme BERNARD, Maire, M. DOAN, Mme WANG, M. AMADEI,
Mme DESFORGES, M. SIMONNET, M. FOURNIER, Mme DE BROSSES,
M. PRACA, Maires-Adjoints,
Mme JOURDRIN, M. GALPIN, Mme BESSE, Mme SERIEYS, M. LELUBRE,
M. MANUEL, Mme MAMBLONA-AMIEZ, M. KADDIMI, Mme MORAINÉ,
M. HULLIN, M. FRANÇOIS, Mme CAMPION-GAILLEUL, M. SIMONIN,
M. CHARLES, M. BUYS, Mme THEBAUD, M. BIZET, Conseillers
Municipaux,

Pouvoirs :

M. BESSETTES, pouvoir remis à M. SIMONNET
Mme CLARKE, pouvoir remis à Mme DE BROSSES
Mme WEILL-LOGEAY, pouvoir remis à M. GALPIN
Mme BEHA, pouvoir remis à Mme WANG
Mme DE CHABOT, pouvoir remis à Mme BESSE
Mme SAMPIERI, pouvoir remis à M. BUYS

Absents :

M. LEPUT

Secrétaire de séance : M. SIMONNET

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de
Madame Laurence BERNARD, Maire. Le procès-verbal de la séance du 24
mai 2023 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés. La
séance est levée à 21 heures 50.

N° 23-5-17

OBJET

**CONVENTION AVEC LE CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE
GESTION DE LA GRANDE COURONNE POUR LA MISE A
DISPOSITION D'UN AGENT POUR DES MISSIONS DE DÉLÉGUÉ A
LA PROTECTION DES DONNÉES**

Mme CAMPION-GAILLEUL rappelle l'obligation de nommer un Délégué à la
Protection des Données dans le cadre du règlement N° 2016/679 dit Règlement
Général sur la Protection des Données (RGPD).

Compte tenu de la fin du marché avec la société Lexagone et de la moindre
qualité de la prestation, Mme CAMPION-GAILLEUL explique que la ville peut
faire appel au service Gouvernance et Protection des Données du Centre
Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région Ile-de-
France (CIG) sur des missions de Délégué à la Protection des Données, selon
une convention signée entre les deux parties.

Cette convention est relative à la mise à disposition d'un agent du centre de gestion pour le suivi de la mise en place du RGPD.

L'agent mis à disposition assure des missions de conseil et d'assistance (élaboration de l'ensemble documentaire, audit de sécurité, etc). L'intervention du C.I.G. est concrétisée par la remise à la Collectivité de documents écrits, présence à diverses réunions de travaux, etc...

La convention est signée pour une durée de 3 ans. Elle prend effet à compter de sa date de signature.

La commune participe aux frais d'intervention du C.I.G. à concurrence du nombre d'heures accomplies mensuellement et selon un tarif forfaitaire fixé annuellement par le conseil d'administration du C.I.G. pour les communes de 10 001 à 20 000 habitants affiliés, 101 à 350 agents soit, tarif 2023 : 79 € TTC par heure d'intervention.

Le nombre de journée d'intervention a été fixé à 13 jours (une journée = 8h) la première année et 12 jours les deux années suivantes soit un montant d'intervention fixé, selon le protocole d'accord, à 23 384 €.

Considérant la nécessité d'envisager la mise à disposition d'un agent par le C.I.G. pour des missions de Délégué à la Protection des Données,

Vu l'avis de la Commission Finances - Ressources Humaines - Administration Générale du 19 juin 2023,

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés :

APPROUVE la convention relative à la mise à disposition d'un agent du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région Ile-de-France (CIG) pour des missions de Délégué à la Protection des Données à la ville du Pecq.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition d'un agent du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région Ile-de-France (CIG) pour des missions de Délégué à la Protection des Données à la ville du Pecq, jointe en annexe.



Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Laurence BERNARD

Accuse de réception en préfecture
078-217804814-20230629-23-5-17-DE
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023